

**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU**

**PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE**

**CANTON DE GIF-SUR-YVETTE**  
**FL/CP**

-----

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 AVRIL 2017**

-----

Le vingt-quatre avril de l'an deux mille dix-sept à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le dix-huit avril de l'an deux mille dix-sept conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, Mme ORSINI, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, Mme DE CHABALIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme CHATEAU-GILLE à Mme FOUCAULT  
M. LARNICOL à Mme LEGOFF  
M. ATTAF à M. JOLY  
M. DERBANNE à M. MORDEFROID  
M. LEFEVRE à M. DOSSMANN  
M. FOURNIER à M. YAHIEL

**ABSENTE**

Mme BARBET

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme FOUCAULT

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour. Monsieur le Maire indique retirer 4 points à l'ordre du jour.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DESIGNE**

– Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer le marché public relatif à signer le marché public relatif à l'exploitation des installations thermiques de chauffage et eau chaude sanitaire des bâtiments communaux avec l'entreprise AMITEF et tous les actes y afférents,

**DECIDE**

- la création d'un poste d'animateur territorial à temps complet et d'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet devant permettre l'extension des horaires de la crèche Saint-Fiacre à temps complet (7h30 à 18h30), Monsieur le Maire étant autorisé à solliciter les institutions adéquates pour le bon fonctionnement et le financement de cette structure et signer tous les documents y afférent,

**APPROUVE**

- la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire entre la ville et le SIGEIF pour l'enfouissement des lignes aériennes électriques de distribution publique, de communications électriques et d'éclairage public, Monsieur le Maire étant autorisé à signer ladite convention ainsi que la convention financière, administrative et technique,

**APPROUVE**

- la convention de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne dans le cadre du règlement des factures du dispositif Vacaf « Avel » (Aide aux vacances enfants locale), Monsieur le Maire étant autorisé à signer ladite convention,

**CONFIRME**

- l'accord de garantie à hauteur de 100,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 4 532 505,00 € souscrit par la société ERILIA (emprunteur) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (prêteur), Monsieur le Maire étant autorisé à valider le contrat de prêt n°60303 signé entre la société ERILIA et la Caisse des dépôts et consignations.

*Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés*

**PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

- N°52 Convention entre la ville et Madame CHOLAY pour la mise à disposition d'un logement sis 13 rue d'Antony pour une redevance mensuelle de 225,72 € hors charges,
- N°53 Convention de formation entre la ville et Cap'Com pour une formation prévue les 25 et 26 septembre 2017 pour un montant de 1 176 € TTC,
- N°54 Convention de formation entre la Ville et Cap'Com pour une formation prévue les 14 et 15 juin 2017 pour un montant de 1 176 € TTC,
- N°55 Contrat de vente avec l'association Mère Deny's Family pour un atelier « Jardin Musical » le samedi 24 juin 2017 de 14h à 19h au parc Régnier pour un montant de 1 201 € net,

- N°56 Contrat de cession du droit d'exploitation avec Apma-musique le mercredi 19 avril 2017 à 17h à la médiathèque André Malraux pour un spectacle de conte « Le Roi des Bisous » pour un montant de 535 € TTC,
- N°57 Contrat d'exploitation des œuvres du répertoire de la SACEM du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 28 février 2018 à la médiathèque André Malraux pour la mise à disposition d'une borne d'écoute au public pour un montant annuel de 10,42 € HT,
- N°58 Conclusion d'un contrat d'abonnement au service MARCOWEB d'une durée de 36 mois pour une redevance mensuelle de 423 € HT ainsi que pour un montant global et forfaitaire de 2 800 € HT pour les prestations de migrations associées et de 4 200€ HT pour les prestations de formation,
- N°59 Contrat de cession du droit de projection avec la société SWANK FILMS DISTRIBUTION le samedi 25 mars 2017 à 15h à la médiathèque André Malraux pour la projection du film « Monstres et Cie » pour un montant de 168,80 € TTC,
- N°60 Contrat de cession du droit de projection des films diffusés à la médiathèque André Malraux pour l'année 2017,
- N°61 Contrat de cession avec l'association Collectif Sauf le Dimanche pour un spectacle « Troc ! » le samedi 24 juin 2017 entre 15h et 17h30 au Parc Régnier dans le cadre du festival Hors Scène pour un montant de 1 400 € net ainsi que des frais annexes s'élevant à 249,30 €,
- N°62 Contrat de cession du droit de projection avec la société SWANK FILMS DISTRIBUTION le samedi 11 mars 2017 à 15h à la médiathèque André Malraux pour la projection du film « Pirates ! Bons à rien, mauvais en tout » pour un montant de 168,80 € TTC,
- N°63 Décision rectificative à la décision n°2017/43 relative à la convention de formation entre la ville et le CNFPT pour une formation prévue du 21 au 23 juin 2017 pour un montant de 375 € TTC,
- N°64 Contrat de cession avec la Compagnie Klug/Morgan Euzenat pour le spectacle « Klug » le samedi 24 juin 2017 entre 10h et 12h30 à la Place des Prés-Hauts pour un montant de 1 620,69 € net,
- N°65 Convention de mise à disposition temporaire et précaire de terrains communaux dans le secteur des Rinsolles à Monsieur SURIN pour exercer une activité d'apiculture,
- N°66 Convention entre la ville et AIDIL pour une formation prévue le 31 mars 2017 pour un montant de 325 € TTC,

- N°67 Convention avec le Rectorat de l'Académie de Versailles relative à la mise à disposition d'une solution « AmonEcole » dans les écoles afin d'assurer un filtrage des accès et de la navigation sur internet, convention conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa notification,
- N°68 Contrat de prestation avec l'entreprise SUR MESURE SPECTACLES pour la présentation d'un spectacle « la parade de Noël » à l'espace Jean Mermoz le dimanche 26 novembre 2017 à 15h pour un montant de 7 100 €,
- N°69 Convention de partenariat entre la ville et le Bicross Club de Verrières-le-Buisson pour 6 séances de sensibilisation, à titre gracieux, du 10 au 12 avril 2017 de 10h à 12h et de 14h à 16h à l'accueil de loisirs élémentaire,
- N°70 Contrat avec la société FINANCE ACTIVE relatif à l'outil de gestion de la dette INSITO pour une durée ferme de 3 ans à compter du 01/12/2016 jusqu'au 31/11/2019 pour un montant global et forfaitaire annuel de 4 710,05 € HT,
- N°71 Convention entre la ville et ARPEGE pour une formation prévue du 13 au 16 novembre 2017 pour un montant de 4 200 € TTC,
- N°72 Convention entre la ville et ARPEGE pour une formation prévue du 20 au 23 novembre 2017 pour un montant de 3 150 € TTC,
- N°73 Convention entre la ville et ARPEGE pour une formation prévue du 27 au 29 novembre 2017 pour un montant de 3 150 € TTC,
- N°74 Convention entre la ville et ARPEGE pour une formation prévue du 05 au 07 décembre 2017 pour un montant de 3 150 € TTC,
- N°75 Contrat de prestation avec M. Siegfried MANDON, musicien, pour une prestation de jazz session le jeudi 18 mai 2017 à 20h à l'Espace Jeunes pour un montant de 150€ net,
- N°76 Convention entre la ville et IRFA Evolution pour une formation prévue le 24 juin 2017 pour un montant de 1 100 € TTC,
- N°77 Convention de partenariat avec la Source Rodin Grand Paris pour la mise en place d'un atelier de pratiques artistiques destiné aux enfants de l'accueil de loisirs élémentaires de la ville pour un montant de 550 € TTC,
- N°78 Convention entre la Ville et ARPEGE pour une formation prévue du 09 au 10 janvier 2018 pour un montant de 1 050 € TTC,
- N°79 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de conte avec l'association « L'Art en Liberté » le samedi 01 juillet 2017 à partir de 21h30 à l'arboretum Roger de Vilmorin dans le cadre de la 14<sup>ème</sup> nuit du conte pour un montant de 800 € TTC,

- N°80 Contrat de cession du droit d'exploitation avec Apma-musique pour un spectacle de conte « Comment sont nées les histoires » le samedi 13 mai 2017 à 18h30 au Moulin de Grais pour un montant de 416 € TTC,
- N°81 Conclusion du marché public n°994 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du satellite de restauration du groupe scolaire Paul Fort/ David Régnier avec le groupement composé du mandataire COSTE ORBACH et les cotraitants suivants G2TEC, CITEC ENERGIES et BLEU VERT CONCEPTS pour un taux de rémunération de 7,32%,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Le Maire,  
Vice-Président de Paris-Saclay,**

**Thomas JOLY**

Affiché conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret du 7 avril 2000, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.